

POUR LE REPORT MODAL ALPIN À COURT TERME

Contexte et données – 10 février 2023

FERMETURE DU TUNNEL DU MONT-BLANC

L'occasion d'amorcer vraiment le report de la route vers le rail



Le tunnel du Mont-Blanc connaît des phases de fermeture pour la réalisation de travaux d'envergure sur sa dalle et sa voûte. Une période de fermeture de 3 semaines a eu lieu du 17 octobre au 7 novembre 2022. En 2023 et 2024, le chantier de la voûte du tunnel engendrera la fermeture totale de l'ouvrage de septembre à décembre. 600 mètres de voûte seront rénovés chaque automne. Ce n'est qu'à la suite de ces travaux que les spécialistes pourront évaluer la durée totale du chantier de rénovation des 10,4 km restants.

LE SIMPLE TRANSFERT VERS LE TUNNEL DU FRÉJUS INACCEPTABLE

Ces fermetures programmées doivent être l'occasion d'amorcer enfin le report vers le rail d'une partie du transport de marchandises à travers les Alpes. Le simple report des camions vers Chambéry et la Maurienne n'est pas acceptable, que ce soit d'un point de vue environnemental, comme sociétal.

Le report modal est d'ailleurs inscrit comme l'<u>une des 30 actions prioritaires</u> du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve (action 27). Le moment est venu travailler à sa mise en œuvre.

Le 29 juin 2022, le Préfet de Haute-Savoie avait admis qu'une partie des camions se reporteraient sur d'autres passages routiers, mais qu'il ne serait pas acceptable de ne pas proposer d'autres alternatives. Cette affirmation était une première pour un Préfet en Haute-Savoie.

Le contexte d'augmentation significative du prix des carburants, couplé à une pénurie de chauffeurs routiers, surtout pour les longues distances, est une raison supplémentaire d'engager ce report modal.



NE SURTOUT PAS OUVRIR LE 2È TUBE DU FRÉJUS À LA CIRCULATION

Percée pour assurer la sécurité des personnes et leur évacuation en cas d'incident, la galerie de sécurité a en réalité été construite au gabarit routier. L'ouverture à la circulation routière serait inadmissible et contraire aux objectifs de réduction de la pollution de l'air, de lutte contre le changement climatique, de sobriété et de décarbonation de l'économie.

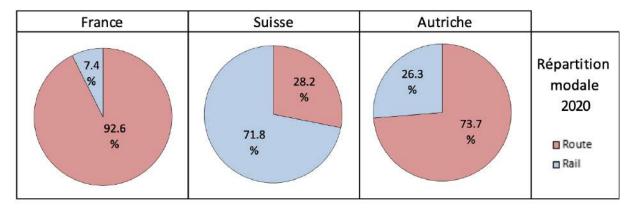
DES TRAVAUX INDISPENSABLES POUR LA SECURITÉ DES USAGERS

La Cour des comptes a lancé l'alerte à plusieurs reprises au sujet de la nécessité de remplacer la dalle et la voûte du tunnel du Mont Blanc pour assurer la sécurité de ses usagers. Ces travaux ne doivent pas être retardés davantage.

Le 26 juillet 2019, la Cour des comptes a même envoyé un Référé (S2019-1799) au Premier Ministre. Extraits : « Ce retard dans la réalisation de travaux reconnus urgents, et la procrastination dans la présentation d'un programme destiné à remédier à 'la dégradation continue de la voûte et de la dalle' selon les termes du rapport d'audit de 2013, sont inquiétants. Même si la voûte est auscultée plusieurs fois par an et si, à ce jour, aucun risque n'a été identifié, la situation pourrait avoir des conséquences graves si elle conduisait à trop différer les travaux nécessaires de rénovation du tunnel du Mont-Blanc. »

TRAFIC ALPIN

A. Parts modales rail / route pour la traversée des Alpes

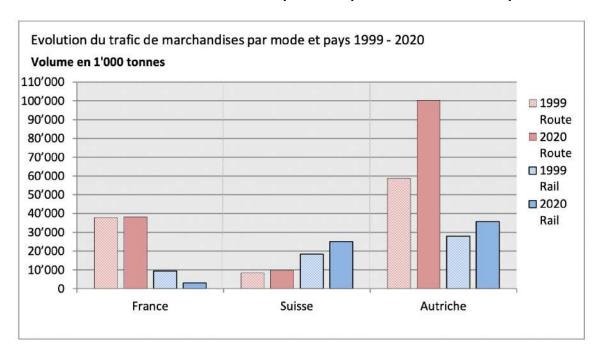


La part modale du rail pour la traversée des Alpes en France est de seulement 7%, contre 72% en Suisse et 26% en Autriche.

Rapport annuel 2020 - Commission européenne et Confédération suisse - juillet 2022



B. Évolution du trafic de marchandises par mode pour la traversée des Alpes



Rapport annuel 2020 - Commission européenne et Confédération suisse - juillet 2022

Dans les Alpes françaises, le volume de marchandises transporté par le rail a chuté de 68% entre 1999 et 2020 (79% pour le Mont Cenis), en passant de 10 à 3 Mt/an. Dans le même temps, il y a augmenté de 36% en Suisse et de 28% en Autriche.



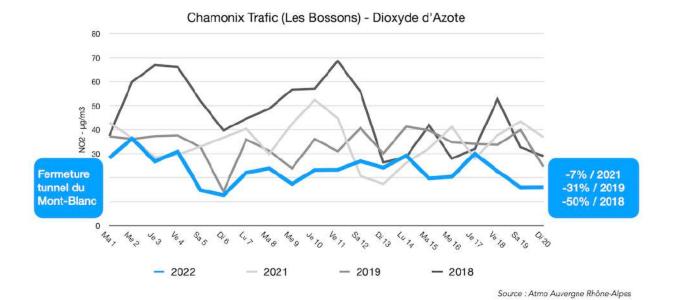


C. Tonnage de marchandises dans les Alpes du Nord

- Tunnel du Mont-Blanc : entre 8 et 9 Mt/an, soit environ 600 000 poids lourds.
- Tunnel du Fréjus : entre 10 et 11 Mt/an, soit environ 700 000 poids lourds
- Taux de remplissage moyen : 14 t/camion.
- Rail (Mont Cenis et Vintimille) 3 Mt/an. La moitié en fret conventionnel, l'autre moitié en transport combiné non accompagné. Une toute petite proportion est laissée au transport combiné accompagné.

BAISSE DE LA POLLUTION ROUTIÈRE CONSTATÉE

La période de fermeture du tunnel du Mont-Blanc, du 17 octobre au 7 novembre 2022, a permis de comparer les niveaux de pollution de l'air avec des périodes similaires d'années précédentes et d'évaluer l'impact du trafic routier du tunnel du Mont-Blanc sur la qualité de l'air de la vallée de Chamonix.



Les données d'<u>Atmo</u> pour le dioxyde d'azote (NO2), polluant traceur de la pollution routière, ont été analysées. En moyenne, sur 20 jours, il en ressort une baisse de 7% des concentrations de ce polluant en 2022 par rapport à 2021, une baisse de 31% par rapport à 2019 et même de 50% par rapport à 2018. L'amélioration régulière du parc des poids lourds et véhicules légers joue bien sûr une part dans la réduction des concentrations, mais n'explique pas tout.



POUR LE REPORT MODAL ALPIN À COURT TERME

Fiche détaillée des propositions de FNE – 10 février 2023

Le trafic ferroviaire à travers les Alpes françaises a chuté de 70% en 20 ans, en passant de 10 à 3 Mt/an actuellement. Ceci représente le trafic de 500 000 poids lourds sur les routes alpines, puisque le taux moyen de remplissage des camions est de 14 t pour les traversées alpines. Pour le mouvement FNE, un retour au niveau de trafic ferroviaire de 10 Mt est envisageable – et hautement souhaitable - d'ici 2030, avec des mesures d'accompagnement financières et politiques.

INCITATIONS ET DISPOSITIFS FINANCIERS

A. Créer un bonus-malus spécifique pour les traversées alpines

Les associations du mouvement FNE proposent la mise en place d'un système de bonus-malus expérimental, pendant 3 ans, pour inciter les entreprises et les transporteurs à passer au ferroviaire.





Un malus pour l'utilisation de la route

Il ne sera pas nécessaire d'appliquer une surtaxe (malus) sur le trafic routier, puisque qu'un Fonds existe déjà. En effet, environ 20 millions d'euros des bénéfices du tunnel du Mont-Blanc sont versés chaque année dans le Fonds pour le développement de l'intermodalité dans le massif alpin (FDPITMA). Le gouvernement peut décider d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le bonus, au lieu de laisser l'ensemble du versement aller simplement éponger les pertes financières du tunnel du Fréjus.

Un bonus pour l'utilisation du rail

Un bonus kilométrique forfaitaire sera reversé aux entreprises choisissant le rail, quelle que soit la solution préconisée (fret classique, combiné, autoroute ferroviaire). Le bonus devra être assez incitatif pour pousser certaines entreprises à favoriser l'utilisation du rail pour franchir les Alpes. Le ferroviaire est un mode de transport particulièrement pertinent pour les longues distances et peut faire économiser d'importantes émissions de polluants de l'air et de gaz à effet de serre.



B. Augmenter significativement l'aide à la pince

Cette aide permet de favoriser le transport combiné rail-route. Une <u>aide à la pince est versée</u> aux opérateurs de transport qui, pour des services réguliers, transbordent des chargements (containers) de la route vers le rail, le fluvial ou le maritime courte distance.

Nous préconisons un triplement du niveau de cette prime pour la traversée des Alpes, afin d'inciter les entreprises à les franchir par le rail.

C. Faire connaître les autres aides disponibles

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour l'achat ou la location de containers

L'acquisition ou la location longue durée d'une unité de transport intermodal (UTI) neuve (caisse mobile ou semi-remorque à prise par pinces) dédiée au transport combiné rail-route bénéficie d'une aide financière. Celle-ci est calculée sur le nombre moyen de voyages effectués sur un an, à plein ou à vide, au départ ou à l'arrivée d'au moins un terminal de transport combiné en France (fiche CEE - Opération n° TRA-EQ-101 suivie par l'ADEME). Plus le nombre de trajets réalisé est important, plus l'aide est conséquente.

Une nouvelle aide au transport ferroviaire par wagons isolés

Le 10 octobre 2022, la Commission européenne a autorisé une aide de l'État français d'un montant de 450 millions d'euros sur 3 ans pour soutenir les services de transport par wagons isolés. Ce type de transport permet l'envoi de petits volumes de marchandises par le rail, au lieu de la route. L'aide prendra la forme de subventions directes destinées à indemniser les entreprises de fret ferroviaire pour la différence de coût entre le transport routier et le transport ferroviaire.

Amorcer enfin le report vers le rail : à court terme

Éviter un simple report vers le tunnel routier du Fréjus



1 tonne de marchandises transportée par le train

- = 6 fois moins d'énergie consommée que par la route
- = 8 fois moins d'émission de particules
- = 9 fois moins d'émission de CO2



UTILISER ET AMÉLIORER LA LIGNE FERROVIAIRE EXISTANTE

D. Des capacités existent dès à présent

SNCF Réseau Auvergne Rhône-Alpes nous a confirmé, lors d'une rencontre en juin 2022, que des capacités fret étaient disponibles aujourd'hui, bien que limitées entre autres par les travaux sur la ligne. En 20 ans, la place du fret a été prise partiellement par des trains de voyageurs et la ligne est affectée par des travaux nécessitant des coupures de circulation, qui sont impactantes pour le fret.

Des marges, certes limitées, existent donc aujourd'hui pour amorcer le report d'une partie des poids lourds vers le rail sans attendre.

E. Financer et réaliser sans tarder les travaux nécessaires sur la ligne existante

En réponse à un demande d'Elisabeth Borne d'avril 2019, SNCF Réseau a réalisé une étude pour préciser les travaux et aménagements nécessaires sur la ligne existante Dijon-Modane, afin d'acheminer un trafic fret de 10 Mt/an à l'horizon de 2030, puis 15 Mt/an ensuite. Les travaux nécessaires s'avèrent relativement modestes et doivent être engagés et financés sans tarder.

Dans son récent rapport, le Conseil d'Orientation des Infrastructures précise : « Les études ont montré que le réseau existant, après modernisation de la ligne Dijon-Saint Jean de Maurienne (Modane) permettrait le transport de 16,8 millions de tonnes de fret/an, soit 67% de l'objectif de 25 Mt/an du tunnel de base Lyon-Turin à l'horizon 2035-2040, à comparer à un peu moins de 3 Mt traversant le tunnel du Mont-Cenis actuellement et à une capacité théorique de 40 Mt/an dans le tunnel international. La part de marché du fer n'est actuellement dans les échanges de marchandises France-Italie que de 7% (dont 0,7 Mt/an via Vintimille) sur un total d'environ 45 Mt/an. »

Le COI chiffre ces travaux à 600 millions d'euros, une somme modeste en comparaison des milliards d'euros pour la création de lignes nouvelles.

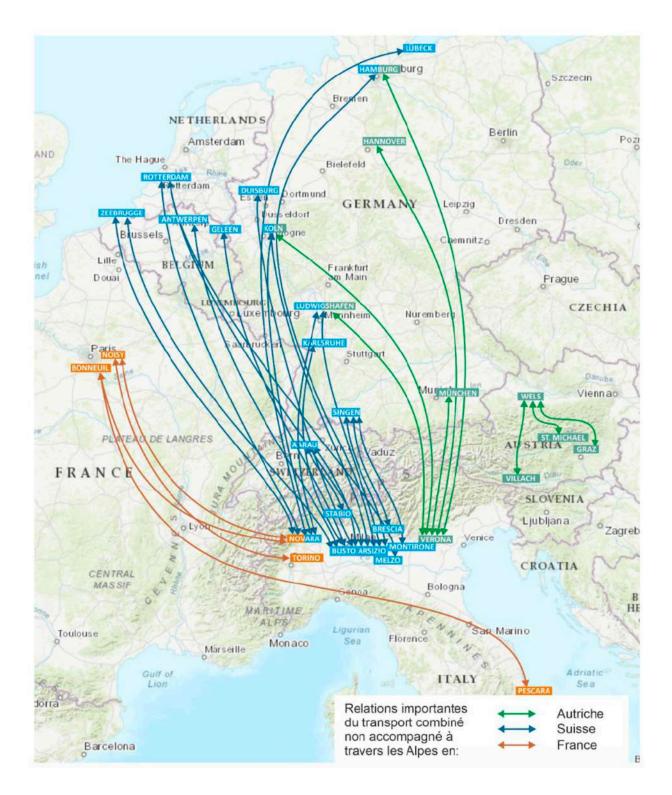
Les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Fréjus acheminent un peu moins de 20 Mt de marchandises par an. Les besoins en tonnage pour le fret ferroviaire seront donc beaucoup plus modestes que les capacités envisagées par nos autorités. Un retour au niveau de trafic ferroviaire d'il y a 20 ans, soit environ 10 Mt/an, est réaliste d'ici 2030, si la volonté politique existe.

F. L'Autoroute ferroviaire alpine (AFA)

Le service de navette ferroviaire entre Aiton et Orbassano demeure en phase expérimentale 20 ans après son lancement en 2003, avec des trafics faibles (30 000 remorques par an environ) et le blocage est avant tout politique. Un appel d'offres est à relancer pour désigner un opérateur et augmenter les capacités de ce service, plébiscité par les entreprises. Nous rappelons que nous souhaitons que ce service soit prolongé, avec un chargement à Ambérieu/Ambronay, voire Dijon ou Calais.

Des opérateurs privés ont d'ailleurs compris l'intérêt du transport combiné non accompagné. Loin de l'attention des médias, <u>Novatrans</u> affrète ainsi 30 trains par semaine entre Noisy, en région parisienne, et Turin ou Novara. <u>T3M</u> pilote 20 trains par semaine entre Bonneuil, en région parisienne, et l'Italie.





Relations principales transalpines du transport combiné non accompagné. Rapport annuel 2020 - Observation et analyse des flux de transports de marchandises transalpins - Commission européenne et Confédération suisse - juillet 2022



SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

G. Route : optimiser les taux de remplissage et réduire les retours à vide

D'après l'Union Routière de France (<u>faits et chiffres 2022</u>), « pour les poids lourds français (25,9 milliards de véhicules x km), le pourcentage de circulation à vide était, en 2019, de l'ordre de 17,5% en moyenne pondérée. » Le taux de circulation à vide est nettement inférieur pour les poids lourds étrangers, de l'ordre de 5% selon l'enquête aux frontières de 2004.

Pour la traversée des Alpes, le taux de remplissage des camions est de 14t en moyenne et pourrait sans aucun doute être amélioré.

H. Fret ferroviaire : accélérer l'application de la nouvelle stratégie nationale

La Loi Climat Résilience a fixé comme objectif le doublement de la part modale du fret ferroviaire, de 9% en 2019 à 18% d'ici 2030, puis 25 % en 2050. Pour atteindre ces objectifs, la <u>Stratégie nationale</u> <u>pour le développement du fret ferroviaire</u> a donc été adoptée en mars 2022 et déploie une liste précise de 72 mesures à mettre en œuvre.

